



March 23, 2021

MEMORANDUM TO:  
Provincial Regulatory Bodies  
Canadian Horse Racing Industry  
Horsepersons Groups

**SUBJECT: Recommendations for  
Reducing the Risk of a Positive Test in  
Racehorses**

The Canadian Pari-Mutuel Agency (CPMA) provides the following recommendations to assist horsepersons and minimize the risk of a positive test in their racehorse(s):

**Human prescription medications and/or  
non-prescription supplements:**

- Do not let racehorses, their feed, supplements or equipment come into contact with human medications or supplements.
- Prohibit people from urinating or spitting in stalls.
- Ensure that people wash their hands immediately after touching or taking medications, and before touching a racehorse or associated equipment.

**Bedding**

- Ensure that tulip poplar and related wood is not used when bedding horses on shavings. This may result in a

Le 23 mars 2021

NOTE DE SERVICE À :  
Organismes de réglementation provinciaux  
Associations canadiennes de course  
Groupes des professionnels du cheval

**OBJET : Recommandations en vue de  
réduire le risque de résultats positifs chez  
les chevaux de course**

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) offre les recommandations suivantes aux professionnels du cheval pour les aider à minimiser le risque de résultats positifs chez les chevaux de course.

**Médicaments d'ordonnance ou  
suppléments en vente libre destinés à  
l'usage humain**

- Ne laissez pas les chevaux de course, leurs aliments, leurs suppléments ou leur équipement entrer en contact avec des médicaments ou des suppléments destinés à l'usage humain.
- Interdisez aux gens d'uriner ou de cracher dans les stalles.
- Assurez-vous que les gens se lavent les mains immédiatement après avoir touché ou pris des médicaments, puis avant de toucher un cheval de course ou son équipement.

**Litière**

- Si vous vous servez de copeaux comme litière pour vos chevaux de course, assurez-vous de ne pas utiliser de copeaux de tulipier de Virginie ou de



positive test for glaucine. The use of 100% pine shavings is a safer choice.

bois analogue. Ce bois peut donner lieu à des résultats positifs au test de dépistage de la glaucine. L'utilisation de copeaux faits entièrement de pin est plus sûre.

### **Compounded medications, supplements and natural products:**

- Do not apply the CPMA's Elimination Guidelines to compounded medications because their elimination from the horse may be different from that of an approved veterinary medication.
- Only feed horses supplements prescribed by a veterinarian.

### **Cobalt salts & vitamin B12:**

- Discontinue all supplements within 48 hours of the race. This will reduce, but not eliminate, the risk of a positive test.
- Keep in mind that longer withdrawal times may be required for horses that have received repeated doses of cobalt-containing supplements and vitamin B12 because cobalt levels can build up, resulting in elevated levels for prolonged periods of time.
- Cease any use of multiple supplements containing cobalt or vitamin B12.

### **Cannabis:**

- Do not use supplements or products derived from cannabis (e.g., CBD supplements, hemp oil) on horses.

### **Médicaments composés, suppléments et produits naturels**

- N'appliquez pas le guide d'élimination de l'ACPM aux médicaments composés, car le cheval peut ne pas les éliminer de la même façon que des médicaments approuvés pour usage vétérinaire.
- Ne donnez aux chevaux que des suppléments pour lesquels vous avez une ordonnance d'un vétérinaire.

### **Sels de cobalt et vitamine B12**

- Cessez d'administrer tout supplément dans les 48 heures précédant une course. Cela réduira le risque de test positif, sans toutefois l'éliminer complètement.
- N'oubliez pas que le délai d'attente peut être plus important pour les chevaux qui ont reçu des doses répétées de suppléments renfermant du cobalt ou de vitamine B12, car le cobalt peut s'accumuler, et les niveaux peuvent rester élevés pendant longtemps.
- N'utilisez pas plus d'un supplément renfermant du cobalt ou de la vitamine B12.

### **Cannabis :**

- Ne donnez pas de suppléments ou de produits à base de cannabis (p. ex. suppléments de CBD, huile de chanvre) à des chevaux.



Agriculture and  
Agri-Food Canada

Canadian Pari-Mutuel  
Agency

Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agence canadienne  
du pari mutuel

- Do not use or allow cannabis products around horses.
- Wash hands immediately after touching or taking cannabis products and before touching a racehorse or associated equipment.

### **Capsaicin:**

- Ensure that oral supplements or other oral products containing capsaicin are not administered or fed within 48 hours of a race.
- Do not feed cayenne pepper or other spices to a horse.
- Discontinue applications of topical products (e.g. ointments, liniments) that contain capsaicin within 48 hours of a race.

The CPMA strongly recommends that you:

- Consult your veterinarian on any decision to administer supplements or medications to a horse.
- Subscribe to receive Canadian Pari-Mutuel Agency email notifications: [Email Subscription Service](#).

If you have any questions, please contact the CPMA at 1-800-268-8835 or [aaafcpmawebacpm.aac@canada.ca](mailto:aaafcpmawebacpm.aac@canada.ca).

- N'utilisez pas de produits de cannabis ou n'en autorisez pas l'utilisation autour des chevaux.
- Lavez-vous les mains tout de suite après avoir touché ou consommé des produits de cannabis, puis avant de toucher un cheval de course ou son équipement.

### **Capsaïcine**

- Assurez-vous de ne pas administrer de suppléments oraux ou d'autres produits oraux renfermant de la capsaïcine dans les 48 heures précédant une course.
- Ne donnez pas de piment de Cayenne ou d'autres épices à un cheval.
- Cessez l'application de produits topiques (c.-à-d. onguents, pommades) renfermant de la capsaïcine dans les 48 heures précédant une course.

L'ACPM vous recommande fortement :

- de consulter un vétérinaire avant de décider d'administrer un supplément ou un médicament à un cheval;
- Inscrivez-vous au [service d'abonnement aux courriels](#) de l'Agence canadienne du pari mutuel.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'ACPM au 1-800-268-8835 ou [aaafcpmawebacpm.aac@canada.ca](mailto:aaafcpmawebacpm.aac@canada.ca).